

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE PLUS DE 5 ANS – 2026-2027

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUPLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	885,20 \$	44,26 \$	88,30 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	1642,47 \$	1681,71 \$
Juillet à septembre 75%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	663,90 \$	33,20 \$	66,22 \$	7,63 \$	46,87 \$	37,60 \$	4,60 \$	1388,03 \$	1427,27 \$
Octobre à décembre 50 %	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	442,60 \$	22,13 \$	42,15 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	1127,78 \$	1147,40 \$
Janvier à février 25 %	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	221,30 \$	11,07 \$	22,07 \$	3,82 \$	23,44 \$	37,60 \$	4,60 \$	875,34 \$	894,96 \$
Mars 10%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	88,52 \$	4,43 \$	8,83 \$	0 \$	0 \$	37,60 \$	4,60 \$	718,86 \$	718,86 \$

- Les frais de réinscription¹ couvrent la vérification et l'évaluation de l'admissibilité.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologues du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.